

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works and Government Services / Travaux publics et services gouvernementaux Kingston Procurement Des Acquisitions Kingston 86 Clarence Street, 2nd floor Kingston Ontario K7L 1X3

Bid Fax: (613) 545-8067

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services / Travaux publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet Quilted Mattress Products						
Solicitation No N° de l'invitation		Date				
21K01-121002/B		2012-08-08				
Client Reference No N° de référence du client		GETS Ref. No N° de réf. de SEAG				
21K01-12-1002		PW-\$KIN-650-5906				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME					
KIN-1-36738 (650)						
Solicitation Closes -	L'invitation pre	er	id fi	n	Time Zone	
at - à 02:00 PM					Fuseau horaire	
on - le 2012-09-18					Eastern Daylight Saving Time EDT	
Delivery Required - Livraison e	xigée			•		
See Herein						
Address Enquiries to: - Adress	er toutes questions à:	:	Buyer Id - Id de l'acheteur			
Rombough, Lori			kin650		1650	
Telephone No N° de téléphone		FAX No N° de FAX				
(613)545-8061 ()		(613)545-8067				
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service CORCAN - various sites	•					
Security - Sécurité						
This request for a Standing Offer does not Cette Demande d'offre à commandes ne ce	-		matière	de s	sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

21K01-121002/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

kin650

21K01-12-1002 KIN-1-36738

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Introduction
- 2. Sommaire
- 3. Exigences relatives à la sécurité
- 4. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

- Instructions, clauses et conditions uniformisées
- Présentation des offres
- 3. Demandes de renseignements demande d'offres à commandes
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- Attestations pour le Code de conduite Consentement à la vérification de l' d' casier judiciaire
- 2. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

- Offre
- 2. Clauses et conditions uniformisées
- 3. Durée de l'offre à commandes
- Responsables
- 5. Utilisateurs désignés
- 6. Instrument de commande
- 7. Limite des commandes subséquentes
- 8. Ordre de priorité des documents
- 9. Attestations
- 10. Lois applicables

B. ÇLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Énoncé des Besoin
- 2. Clauses et conditions uniformisées
- 3. Durée du contrat
- 4. Paiement
- 5. Instructions pour la facturation
- 6. Clauses du guide des CCUA

Liste des annexes :

Annexe 1 - Énoncé des Besoin Annexe 2 - Base de paiement

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin650

21K01-121002/B

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21K01-12-1002

KIN-1-36738

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- (i) Partie 1, Renseignements généraux;
- (ii) Partie 2, Instructions à l'intention des offrants;
- (iii) Partie 3, Instructions pour la préparation des offres;
- (iv) Partie 4, Procédures d'évaluation et méthode de sélection;
- (v) Partie 5, Attestations; et
- (vi) Partie 6:

6A, Offre à commandes, et

6B, Clauses du contrat subséquent; et les annexes.

Partie 1: renferme une description générale du besoin;

Partie 2: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;

Partie 3 : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères

d'évaluation spécifiés;

Partie 4: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels

on doit répondre, les exigences relatives à la sécurité, ainsi que la méthode de sélection;

Partie 5: comprend les attestations à fournir;

Partie 6A: contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions

applicables;

Partie 6B: contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une

commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'Énoncé le Besoin, la Base de paiement et toute autre annexe.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin650

21K01-121002/B

File No - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21K01-12-1002

KIN-1-36738

2. Sommaire

2.1 Demande d'offre à commandes individuelle et nationale (OCIN) pour la fourniture de matières premières, comme le précise l'annexe 1, destinées à la fabrication de meubles, « selon la demande », pour le compte des Industries CORCAN du Service correctionnel du Canada.

Besoins particuliers est ensemble de panneaux matelassés pour matelas, 1 po et 1,5 po. Ces deux(2) items sur cinq(5) n'ont pas été octroyés lors de la sollicitation no. 21K01-121002/A.

- Les articles doivent être livrés aux centres de fabrication internes des Industries CORCAN situés dans divers établissements de Service correctionnel Canada des régions de l'Atlantique, de l'Ontario et des Prairies. Les principaux endroits utilisant ces produits sont l'Établissement de l'Atlantique (à Renous, au Nouveau-Brunswick) et l'Établissement de Drumheller (à Drumheller, en Alberta).
- 2.3 Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées à partir de sa date d'établissement jusqu'au 30 jun 2013, avec quatre options de prolongation de un an chacune.
- 2.4 Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), L'Accord de libre-échange Canada-Colombie et l'Accord de libre-échange Canada-Pérou.

3. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

4. Compte rendu

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des *clauses et conditions uniformisées d'achat*

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2012-07-11) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

Solicitation No. - N° de l'invitation Buyer ID - Id de l'acheteur Amd. No. - N° de la modif.

21K01-121002/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME File No - No du dossier

kin650

21K01-12-1002 KIN-1-36738

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des démandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puissé pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Soumission technique (1 copie papier) Section I: Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);

b) utiliser un système de numérotation correspondant à célui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les offrants à:

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant 1) d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double 2) face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin650

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No - No du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21K01-12-1002

21K01-121002/B

KIN-1-36738

Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec *la Base de paiement détaillée* l'annexe 2, Base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services ou de la taxe sur la vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

a)	 les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes. 			
	Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : VISA Master Card			
b)	() les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.			

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

1.1 Évaluation technique

Pour être jugée recevable, une proposition doit satisfaire à toutes les critères techniques obligatoires.

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Toute soumission qui ne répond pas aux critères techniques obligatoires sera jugée irrecevable. Chaque critère obligatoire doit être traité séparément, et le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire pour démontrer sa conformité aux critères.

a) Achèvement de la Base de paiement

Toutes les sections de la Base d'établissement des prix « A » qui se trouve dans la Base de paiements en Annexe 2, doivent être complétées dans le format demandé ce qui inclus *franco* à *bord* (FAB) usine et FAB destination.

b) Documents exigés aux fins d'évaluation des offres - CCUA M0280T (2007-05-25)

L'offrant doit fournir les documents suivants avec son offre:

n

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin650

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21K01-12-1002

21K01-121002/B

KIN-1-36738

1. Les fiches techniques - a démontré que le tissu proposé est conforme aux spécifications minimales énoncées à l'annexe 1, 1.4 Caractéristique du produit.

Nota : les liens vers des sites Web ne seront pas acceptés (conformément à l'article 4, paragraphe 7, du document 2006 (2012-03-02) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services).

<u>2. Certificats de tests</u> - Des résultats de tests, obtenus dans les cinq (5) dernières années, doivent être soumis pour chaque article devant satisfaire à la cote au feu prescrite par la norme CALTB117.

1.2 Évaluation du prix - CCUA M0222T (2010-01-11)

- Le prix de l'offre sera évalué comme suit :
- a) les offrants établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH) exclue.
- b) les offrants établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise canadiens et la TPS ou la TVH exclus. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens payables par le Canada seront ajoutés, pour les besoins de l'évaluation seulement, aux prix présentés par les offrants établis à l'étranger.
- 2. Sauf lorsque la demande d'offres à commandes (DOC) précise que les offres doivent être soumises en dollars canadiens, les offres soumises en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les offres soumises en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture de la DOC, ou à une autre date précisée dans la DOC, sera utilisé comme facteur de conversion.
- 3. Bien que le Canada se réserve le droit d'émettre l'offre à commandes FAB usine ou FAB destination, le Canada demande que les offrants proposent des prix FAB usine ou point d'expédition et FAB destination. Les offres seront évaluées sur une base FAB usine.
- 4. Pour les fins de la DOC, les offrants qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des offrants établis au Canada, et les offrants qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des offrants établis à l'étranger.

1.2.1 Pour la base d'établissement des prix « A » - FAB usine

- (a) Le prix unitaire du soumissionnaire sera multiplié par les quantités annuelles estimées, le pourcentage approximatif du volume de commande de chaque institution et le pourcentage du rabais de la liste de prix.
- (b) Le produit résultant de (a) sera multiplié par chacun pourcentage des rabais au volume.
- (c) Chacun des produits résultants de (b) seront additionnés ensemble pour le prix global.
- (d) Les prix globaux seront additionnés ensemble pour calculer le prix total évalué.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin650

21K01-121002/B

File No - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21K01-12-1002

KIN-1-36738

1.2.2 La base d'établissement des prix « B » ne sera pas incluse dans l'évaluation.

2. Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement - CCUA M0031T (2007-05-25) Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'une offre à commandes soit émise, les offrants doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une offre non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations faites par les offrants pendant la période d'évaluation des offres (avant l'émission de l'offre à commandes) et après l'émission de l'offre à commandes. Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les offrants respectent les attestations avant l'émission de l'offre à commandes. L'offre sera déclarée non recevable si on constate que l'offrant a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires du responsable de l'offre à commandes aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

1 Attestations pour le Code de conduite - Consentement à la vérification de l' d' casier judiciaire

- 1.1 Les offrants doivent fournir avec leur offre, à la date de clôture de la demande d' à commandes:
- a) la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs de l'offrant;
- b) un formulaire de Consentement à la vérification de l' d' casier judiciaire (PWGSC-TPSGC 229) dûment complété et signé, pour chacun des individus nommés dans la liste.

2. Attestations préalables à l'émission de l'offre à commandes

Les attestations énumérés ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

2.1 Programme de contrats fédéraux - attestation - 200 000 \$ ou plus

1. En vertu du Programme de contrats fédéraux (PCF), certains fournisseurs, y compris un fournisseur qui est membre d'une coentreprise, soumissionnant pour des contrats du gouvernement fédéral d'une valeur de 200 000 \$ ou plus (incluant toutes les taxes applicables) doivent s'engager officiellement à mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Il s'agit d'une condition préalable à l'émission d'une offre à commandes. Si l'offrant, ou, si l'offrant est une coentreprise et qu'un membre de la coentreprise, est assujetti au PCF, la preuve de son engagement doit être fournie avant l'émission de l'offre à commandes.

Les fournisseurs qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin650

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21K01-12-1002

21K01-121002/B

KIN-1-36738

RHDCC a constaté leur non conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif de moins de 100 employés. Toute offre présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une offre présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

- 2. Si l'offrant n'est pas visé par les exceptions énumérées aux paragraphes 3.a) ou b) ci-dessous, ou qu'il n'a pas de numéro d'attestation valide confirmant son adhésion au PCF, il doit télécopier (819-953-8768) un exemplaire signé du formulaire <u>LAB 1168</u>, Attestation d'engagement pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi, à la Direction générale du travail de RHDCC.
- 3. L'offrant, ou, si l'offrant est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

L'offrant ou le membre de la coentreprise :

- a) () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- b) () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la <u>Loi sur l'quit en matire d'emploi</u>, L.C. 1995, ch. 44;
- c) () est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC (puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus). Dans ce cas, une attestation d'engagement dûment signée est jointe;

d) (() est assujetti au PCF et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro
	(cà-d. qu'il n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC).

Des renseignements supplémentaires sur le <u>PCF</u> sont offerts sur le site Web de RHDCC.

2.2 Numéro d'entreprise - approvisionnement

Les fournisseurs canadiens doivent avoir un numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) avant qu'une offre à commandes soit émise. Pour obtenir un NEA, les fournisseurs peuvent s'inscrire au service Données d'inscription des fournisseurs, sur le site Web <u>Contrats Canada</u>. Pour s'inscrire autrement que par Internet, les fournisseurs peuvent communiquer avec <u>lagent dinscription des fournisseurs</u> le plus près.

2.3 Personne-ressource du fournisseur ou représentant du service

Nom et numéro de téléphone des personnes responsables de services suivants :

Demandes de renseignements générales et suivi de la prestation des services :	Numéros pour le service d'urgence:
Nom:	No de téléphone :
Nom :	
No de téléphone :	No de télécopieur :
No de télécopieur :	
Adresse électronique :	

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin650

21K01-121002/B

File No - Nº du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21K01-12-1002

KIN-1-36738

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

OFFRE À COMMANDES A.

1. Offre

L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe 1.

Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Conditions générales 2.1

2005 (2012-07-16) Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

3. Durée de l'offre à commandes

Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées de sa date d'établissement jusqu'au 30 jun 2013.

3.2 Prolongation de l'offre à commandes Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour 4 période(s) supplémentaire(s) de 1 année(s) chacune aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 15 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

4. Responsables

4.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom: Lori Rombough Titre: Supply Specialist

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse: 86 Clarence St. 2nd Floor, Kingston, Ontario

Téléphone: (613) 545-8061 Télécopieur: (613) 545-8067

Courriel: Lori.Rombough@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin650

21K01-121002/B

File No - Nº du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21K01-12-1002

KIN-1-36738

4.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

La présente section sera insérée par TPSGC dans le document de l'offre à commandes.

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

4.3 Représentant de l'offrant

La présente section sera insérée par TPSGC dans le document de l'offre à commandes.

5. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes

6. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire *PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes*) ou une version électronique.

7. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 50000\$ (taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse).

8. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2012-07-16), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2012-07-16), Conditions générales biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.
- e) Annexe 1, Énouncé des besoin
- f) Annexe 2, Base de paiement
- g) l'offre de l'offrant en date du La présente section sera insérée par TPSGC dans le document de l'offre à commandes.

9. Attestations

9.1 Conformité

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

10. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur Ontario.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin650

21K01-121002/B

File No - Nº du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21K01-12-1002

KIN-1-36738

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Énoncé des Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2010A (2012-07-16), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 15, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A, Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit au point de vente.

3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison

CORCAN exige que la livraison soit effectuée DANS UN DÉLAI MAXIMAL de dix jours à compter de la réception du document de la commande subséquente, à moins qu'un autre délai ne soit approuvé par l'utilisateur désigné. Les fournisseurs doivent accuser réception de chaque commande et informer l'utilisateur désigné en cas de pénurie, dans les trois (3) jours de la réception d'une commande.

4. Paiement

4.1 Base de paiement

- 1. La base de paiement ci-jointe en annexe 2 doit être utilisée pour établir le prix de toute commande subséquente à ladite offre à commandes.
- 2. À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations aux termes d'une commande subséquente, l'offrant sera payé le prix ferme indiqué dans la commande subséquente, calculé conformément à la base de paiement, taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente harmonisée (TVH) en sus, s'il y a lieu.

4.2 Limitation des dépenses

Clause du guide des CCUA C6000C (2007-05-25) Limite de prix

4.3 Paiement unique

Clause du guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

4.4 Clauses du Guide des CCUA

Taxes - entrepreneur établi à l'étranger, C2000C (2007-11-30)

4.5 Paiement par carte de crédit

La carte de crédit suivante est acceptée : La présente section sera insérée par TPSGC dans le document de l'offre à commandes.

OU	Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :	La présente s	ection sera	insérée par	TPSGC
ans	le document de l'offre à commandes	et			

5. Instructions pour la facturation

- 5.1 L'entrepreneur doit présenter ses factures conformément aux dispositions de la section intitulée «Présentation des factures» des conditions générales.
- 5.2 La facture doit être accompagnée d'une copie du document de commande subséquente.

Clauses du Guide des CCUA

B7500C 2006-06-16 - Marchandises excédentaires

21K01-121002/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21K01-12-1002

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - Nº du dossier

KIN-1-36738

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin650

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Annexe 1 - ÉNONCÉ DES BESOIN

1.1 Contexte

CORCAN est un élément essentiel du programme de réadaptation du Service correctionnel du Canada (SCC). Il vise à offrir de la formation professionnelle aux délinquants incarcérés dans les établissements correctionnels fédéraux et leur permet d'acquérir des compétences qui améliorent leur employabilité conformément à la politique sociale du gouvernement du Canada.

CORCAN permet aux délinquants d'acquérir l'expérience et les compétences professionnelles dont ils ont besoin pour devenir des citoyens productifs quand ils réintègrent la collectivité. Il joue donc un rôle important dans le mandat du SCC, qui est de favoriser la sécurité publique.

En contribuant au fonctionnement et à l'entretien des établissements, les délinquants aident également à réduire les coûts engagés par le gouvernement pour les incarcérer et les réadapter.

CORCAN exerce ses activités dans 39 unités de production au Canada, dans les quatre secteurs suivants : les textiles, la fabrication, la construction et les services (comme l'imprimerie et la blanchisserie). Dans la mesure du possible, compte tenu du milieu carcéral et des impératifs de formation, les ateliers de CORCAN fonctionnent suivant les pratiques de l'entreprise privée. La plupart d'entre eux ont reçu la certification ISO.

À CORCAN, nous nous efforçons de reproduire autant que possible les conditions de travail du marché. Nous fabriquons des produits et nous fournissons des services conformément aux normes et aux pratiques du secteur privé. Nous avons constaté que plus l'expérience professionnelle est réaliste, plus la réadaptation est efficace.

Pour de plus amples renseignements, consulter le site Web du SCC à l'adresse : http://www.csc-scc.gc.ca/text/prgrm/corcan/home-fra.shtml

1.2 Sites de fabrication des matelas CORCAN

CORCAN compte trois sites de fabrication. Ils sont situés dans l'Établissement de Drumheller (à Drumheller, en Alberta), l'Établissement de l'Atlantique (à Renous, au Nouveau-Brunswick) et l'Établissement pour femmes Grand Valley (à Kitchener, en Ontario).

1.3 Exigences et renseignements généraux

Fournir à CORCAN du Service correctionnel du Canada, au besoin, les matières premières permettant de fabriquer les matelas.

Besoins particuliers est ensemble de panneaux matelassés pour matelas pour à l'Établissement de l'Atlantique et l'Établissement de Drumheller.

Solicitation No. - N° de l'invitation 21K01-121002/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin650

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No - Nº du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21K01-12-1002

KIN-1-36738

1.3.1 Production annuelle : Elle est évaluée à 6 000 matelas (diverses grandeurs), soit environ 60 % à l'Établissement de l'Atlantique, 35 % à l'Établissement de Drumheller et 5 % à l'Établissement Grand Valley.

- **1.3.2** Grandeurs habituelles des panneaux de couvre-matelas matelassés confectionnés : 78 po x 36 po, 78 po x 39 po
- **1.3.3** Grandeurs habituelles des matelas confectionnés : 78 po x 39 po x 6 po, 78 po x 36 po x 6 po, 78 po x 30 po x 6 po, 78 po x 54 po x 6 po
- **1.3.4** Grandeurs habituelles des ensembles de couvres-sommiers avec tissu antidérapant confectionnés : 74 po x 37.5 po x 10 po, 79 po x 37.5 po x 10 po, 79 po x 52.5 po x 10 po, 79 po x 59.5 po x 10 po
- 1.3.5 Aucun nombre minimal de commandes subséquentes.
- **1.3.6** Certificats des tests les tests/certifications applicables doivent être valides dans les cinq(5) dernières années (cote au feu minimale conforme à la norme CAL TB 117).
- 1.4 Caractéristique du produit :

Tous les produits doivent être neufs. Aucun matériau recyclé n'est accepté.

- 1.4.1 Panneaux de couvre-matelas matelassés Item non requis dans cette offre à commande
- 1.4.2 Panneaux de couvre-matelas matelassés Item non requis dans cette offre à commande
- 1.4.3 Ensemble de panneaux matelassés pour matelas (plateau-coussin régulier sur les 2 faces), 1,5 po
- CORCAN fournira le tissu
- 2 plateaux + bordure surfilée et bordée de 6 po
- Remplissage des panneaux 1½ po de mousse min., la ouatine doit être une mousse de polyester 16 oz (minimum 1,25 lb/pi³) (rencontrant les exigences de la cote au feu prescrite par la norme CAL TB117 + tissu de recouvrement 1 oz
- Remplissage Bordure Mousse 1/8po + fibre 6oz sans fente
- Motif: losanges de 6 po.
- Grandeurs : lit jumeau, lit jumeau XL, double et grand lit.
- 1.4.4 Ensemble de panneaux matelassés pour matelas (plateau-coussin régulier sur les 2 faces), 1 po
- CORCAN fournira le tissu
- 2 plateaux + bordure surfilée et bordée de 6 po
- Remplissage des panneaux 1 po de mousse min., la ouatine doit être une mousse de polyester 16 oz (minimum 1,25 lb/pi³) (rencontrant les exigences de la cote au feu prescrite par la norme CAL TB117 + tissu de recouvrement 1 oz

Solicitation No. - N° de l'invitation 21K01-121002/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin650

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21K01-12-1002

KIN-1-36738

- Remplissage Bordure - Mousse 1/8po + fibre 6oz - sans fente

- Motif : losanges de 6 po.
- Grandeurs : lit jumeau, Lit jumeau XL, double et grand lit.

1.4.5 Ensemble couvre-sommier avec tissu antidérapant - Item non requis dans cette offre à commande

1.4.6 Le prix des autres produits nécessaires, mais non inscrits sera celui de la liste de prix du fournisseur AVEC RÉDUCTION.

Le fournisseur doit remettre une copie de sa liste de prix publiée au gouvernement sur demande.

1.5 Livraison et conditionnement

1.5.1 Délai de livraison :

- CORCAN exige que la marchandise soit livrée AU PLUS TARD dix (10) jours ouvrables après la réception d'une commande subséquente, à moins qu'un autre délai ait été approuvé par l'utilisateur désigné.
- Le fournisseur accusera réception de chaque commande et communiquera les ruptures de stock au bureau demandeur dans les trois (3) jours suivant la réception d'une commande.
- Le fournisseur informera l'utilisateur désigné d'une livraison au moins vingt-quatre (24) heures avant cette dernière.
- La livraison sera effectuée par le fournisseur ou elle sera organisée par CORCAN et se fera au moyen des camions de ce dernier. CORCAN se réserve le droit de choisir le mode de livraison le plus économique.

1.5.2 Lieux de livraison

Le lieu de livraison sera indiqué dans chaque commande subséquente.

RÉGION DE L'ATLANTIQUE	RÉGION DES PRAIRIES
Service correctionnel du Canada – CORCAN	Service correctionnel du Canada – CORCAN
ÉTABLISSEMENT DE L'ATLANTIQUE	ÉTABLISSEMENT DE DRUMHELLER
13175, route 8 C.P. 102	Autoroute 9 C.P. 3000
Renous (Nouveau-Brunswick) E9E 2E1	Drumheller (Alberta) T0J 0Y0

21K01-121002/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin650

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21K01-12-1002

KIN-1-36738

1.5.3 Conditionnement

a) Toutes les matières premières seront conditionnées dans des boîtes d'expédition en carton à raison d'un (1) ensemble (unité) complet par boîte. Toutes les boîtes doivent porter une étiquette qui en indique clairement le contenu.

- b) <u>Limites de chargement et de poids</u> Compte tenu de la construction des palettes à patins, tous les produits palettisés doivent être soutenus entièrement et uniformément sur toute leur longueur et leur largeur.
 - Toutes les palettes doivent être conçues de manière à pouvoir être déchargées latéralement.
 - Le chargement de chaque palette pèsera au plus 1 360,8 kg (3 000 lb).
 - Les palettes seront recouvertes individuellement pour réduire l'incidence de la température et/ou d'autres agents potentiellement dommageables.
- c) <u>Identification des produits</u> Les palettes à patins doivent être identifiées (c.-à-d. étiquetées) séparément. L'étiquette doit comprendre les renseignements suivants :
 - numéro d'identification;
 - poids (en livres ou en kilogrammes);
 - numéro de l'offre à commandes et numéro de la commande subséquente;
 - nombre d'articles:
 - date de livraison.

21K01-121002/B

Buyer ID - Id de l'acheteur

kin650

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21K01-12-1002 KIN-1-36738

Annexe 2 - BASE DE PAIEMENT

Amd. No. - N° de la modif.

File No - No du dossier

- Toutes les parties de la base de paiement doivent être remplies dans le format exigé, qui comprend les sections usine FAB et destination FAB de la base de tarification « A » et un pourcentage de réduction pour la section usine FAB de la base de tarification « B ». Le défaut de se conformer à cette exigence entraînera une proposition non recevable.
- Base de tarification « A » : Le soumissionnaire doit indiquer des prix unitaires usine FAB et destination FAB
- Base de tarification « B » : Le soumissionnaire doit proposer un pourcentage de réduction pour sa liste de prix, usine FAB.
- L'utilisation prévue indiquée dans le présent document est une estimation des besoins fournie de bonne foi. L'offre à commandes se limitera aux articles réellement demandés et livrés.
- La taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH) ne doit pas être comprise dans la réduction. Elle doit figurer séparément sur une ligne distincte, sur toutes les factures.

DÉCOUPAGE DE LA DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES

Année 1 : de la date de délivrance au 30 jun 2013

du 1er juillet 2013 au 30 jun 2014 (période de prolongation) Année 2 : du 1er juillet 2014 au 30 jun 2015 (période de prolongation) Année 3: du 1^{er} juillet 2015 au 30 jun 2016 (période de prolongation) Année 4: du 1^{er} juillet 2016 au 30 jun 2017 (période de prolongation) Année 5 :